



Commune de Lamalou-les-Bains

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers - Canton de Clermont-l'Hérault

Registre des délibérations du Conseil Municipal

02_2026DIR

Objet :

Détermination
du nombre
d'adjoints

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars à dix heures, le conseil municipal de la commune de Lamalou-Les-Bains dûment convoqué le 17 mars 2026 s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. René GINIEIS, maire

Séance

ordinaire du :
21/03/2026

Etaient présents Mesdames et Messieurs : C.ABBAL, J-L.ALDIE, E.AUDOUX, R.AUGE, A-C. BONNET, M-H.CABANES, M.CANOVAS, A.CHAPELET, C.DAVID, M.FUMAT, R.GINIEIS, P.GUILLARD, A.GUYARD, P.JOUGLA, P.JUANCHICK, L.LACOUCHE, A.MARSELLA, F.MECHE, M.PIQUET

Date de

convocation :
17/03/2026

Mme Anaïs MARSELLA a été élue secrétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-2 à L 2122-12,

**Nombre de
conseillers
afférents au
Conseil
municipal : 19**

M. le maire propose au conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur.

En exercice :
19

L'effectif légal du conseil municipal de Lamalou-Les-Bains étant de 19 membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de 5.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Présents : 19

- D'approuver la création de 5 postes d'adjoints au maire.

Votants : 19

Ainsi délibéré les jour mois et an susdits,

Pour : 19

Contre : 0

Anaïs MARSELLA
Secrétaire de séance

Abstention : 0

René GINIEIS
Le Maire

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Transmis au contrôle de légalité le : 15.04.2026

Publication le : 15.04.2026